

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 20**

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3610-2006
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 8 DÉC. 2006
Pièces n°: B-60



**Engagement 20 :**

*E-20 (HQD) : À la pièce HQD-15, Document 1, Annexe A, page 20, tableau A2-5, préciser, dans la colonne TP, soit test du participant, à quel(s) participant(s) on réfère lorsqu'on indique 12,8 M\$ au bas, dans l'intitulé « Tronc commun pour l'ensemble des marchés Réseau intégré » (demandé par la Régie), volume 6, page 200 audience du 6 décembre 2006).*

**Réponse à l'engagement 20 :**

**Le Distributeur s'implique financièrement et techniquement dans les travaux du Groupe de travail sur la réglementation en efficacité énergétique des bâtiments du Québec constitué par l'Agence de l'efficacité énergétique. Le Distributeur se crédite des économies d'énergie de l'ordre de 220 GWh récurrents implantés à la fin de 2010, selon un principe approuvé par la Régie dans ses décisions D-2005-79 et D-2006-56. Par ailleurs, le Distributeur a mentionné, en réponse à une demande de renseignements de la Régie dans la demande R-3584-2005 (question 17 de HQD-4, document 1, pages 36 à 38), les motifs justifiant l'attribution de GWh au PGEE provenant d'un changement de réglementation.**

**Les économies d'énergie annuelles relatives à cette activité du tronc commun sont présentées aux tableaux A1.3 (GWh implantés cumulés) et A1.4 (GWh ajoutés) de HQD-15, document 1, annexe A, pages 8 et 9 de 24.**

**Les économies d'énergie de 220 GWh sont réparties entre les marchés résidentiel et commercial et institutionnel. En rapport avec ces économies d'énergie, les clients qui devront se conformer au nouveau code (nouvelle construction) à partir de l'année 2008, se verront dans l'obligation d'investir sans incitatif financier de la part du Distributeur. En contrepartie, ces investissements se traduiront par des économies sur leurs factures d'électricité. Pour les fins du tableau A2-5 de HQD-15, document 1, annexe A (page 20 de 24), ces clients sont considérés comme des clients participants.**

Ainsi, selon les prévisions du Distributeur, les clients du marché résidentiel auront dépensé 115,6 millions de dollars actualisés de 2007 et verront une réduction de leur facture d'électricité de 105,9 millions de dollars actualisés 2007 sur la période 2008 à 2010. Le test du client participant (TP) est alors négatif (dépenses supérieures aux économies) de 9,7 millions de dollars actualisés de 2007.

De la même manière, les clients du marché commercial et institutionnel auront dépensé 102,7 millions de dollars actualisés de 2007 tout en économisant 99,6 millions de dollars actualisés de 2007, ce qui conduit à un test du client participant (TP) négatif de 3,1 millions de dollars actualisés 2007.

Au total, le test du client participant (TP) est négatif de 12,8 millions de dollars actualisés de 2007, tel que cela apparaît dans le tableau A2-5 de HQD-15, document 1, annexe A, page 20 de 24.